



PRÉFET
DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GRAND CHÂTELLERAULT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACTION CŒUR DE VILLE

La mue du centre se poursuit

Action Coeur de Ville, dont la première convention a été signée en 2018 à Châtellerault, poursuit sa trame. Un avenant à la seconde convention, effective depuis 2022, a été signé cette semaine en présence de Jean-Pierre Abelin, président de Grand Châtellerault et de Jean-Marie Girier, préfet de la Vienne.

L'occasion pour l'État comme pour l'agglomération de Grand Châtellerault **d'évoquer les prochains travaux de l'immeuble Colbert qui bénéficie, en 2023, du fonds friche** ainsi que des prochaines actions du programme.



// Préparons le centre-ville de demain !

La première convention « Action cœur de ville » a été signée le 11 juillet 2018 entre la ville de Châtellerault, Grand Châtellerault, l'État, la Banque des territoires, l'ANAH, Action logement, le département de la Vienne et l'Établissement public foncier Nouvelle-Aquitaine pour une durée de cinq ans. Aujourd'hui, ce second avenant doit permettre au programme Action cœur de ville d'être effectif jusqu'en 2026. L'objectif ? Renforcer l'attractivité de notre commune et de son territoire.

Le programme se décline en six axes thématiques et chacun d'entre eux se compose d'actions menées ou qui vont être prochainement amorcées :

- **HABITAT** : rénover massivement l'habitat pour recréer une offre attractive en centre-ville aussi bien pour la location que pour l'accession à la propriété, grâce à un travail assidu entre la collectivité et les propriétaires.
- **COMMERCE** : Recréer les conditions favorables d'un retour des commerces et d'une offre de services diversifiée en cœur de ville, en proposant une expérience nouvelle d'achat.
- **MOBILITÉ** : Favoriser les différents modes d'échange en améliorant l'accessibilité (cycles, piétons, transports en commun, voitures), avec des solutions adaptées en matière de stationnement et de cheminement.
- **AMÉNAGEMENT URBAIN** : embellir et créer des lieux de convivialité et d'échanges dans un patrimoine restauré, en étant à l'écoute des usagers.
- **ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLIQUES** : mettre en avant l'offre existante en équipements" et "développer l'animation culturelle et de loisirs", en faisant découvrir l'offre de divertissement existante.
- **MARKETING** : animer et promouvoir le territoire.

// L'habitat, un axe stratégique

« Action cœur de ville » prévoit ce que l'on appelle une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et de la rénovation urbaine (RU). Depuis le début du programme, 34 projets de travaux ont abouti à la réhabilitation de 55 logements dont 9 propriétaires occupants. Le taux de subvention de l'État s'élève à 45 % pour un propriétaire dont le montant moyen par logement est de 26 641€.

En parallèle, le dispositif des « Maisons à 1€ » est lancé et concerne trois maisons situées en centre-ville.

Toujours dans l'optique d'harmoniser l'habitat et d'offrir des logements de qualité, la collectivité est engagée dans une opération de restauration immobilière (ORI) en aidant les propriétaires à réhabiliter leurs biens. L'ORI va de pair avec les aides financières de l'OPAH-RU. La rénovation urbaine s'incarne aussi par la réhabilitation de l'îlot Z dont les travaux de démolition démarrent cet automne.

Grâce au programme, la collectivité a pu réhabiliter un bâtiment, en 2019, pour y intégrer le guichet unique de l'habitat à Châtellerauld pour un coût total de 180 000€. Le guichet unique de l'habitat est à destination des particuliers de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerauld pour les travaux d'amélioration (conseil technique, financier, fiscal, aides aux travaux).

Pour rappel, le taux de vacance de l'habitat à Châtellerauld est, à ce jour, de 24,9 % contre 29,5 % en 2017.

La stratégie foncière s'articule aussi avec la rénovation d'immeubles remarquables et d'anciens locaux commerciaux préemptés par la municipalité.

Les objectifs pour **les trois prochaines années** sont :

- Poursuivre la lutte contre l'habitat indigne.
- Inciter les bailleurs sociaux à créer une offre de logements attractive et qualitative en centre-ville pour répondre à la demande des ménages, aux besoins des salariés et des nouveaux arrivants.
- Inciter à la rénovation des logements et des maisons en cœur de ville.
- Favoriser la mixité sociale dans le centre-ville.

// Le commerce, le poumon économique

Le commerce est un deuxième axe Action cœur de ville. En cinq ans, le programme a aidé, par exemple, aux ravalements de façades du rez-de-chaussée de certains commerces : 25 cellules ont ainsi bénéficié de 80 358€ de subvention.

Grâce au fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce, notre service entreprise a traité 45 dossiers dont 24 créations d'entreprises, 5 reprises et 16 déploiements. 18 de ces dossiers concernent des communes de Grand Châtellerauld, créant ainsi de bonnes locomotives pour capter de futurs commerces.

Aujourd'hui, il s'agit d'affiner le travail des pouvoirs publics en incitant les propriétaires bailleur à adapter les loyers et les baux commerciaux à la réalité du terrain. L'objectif est double : rénover les locaux pour les rendre attractifs et répondre à la demande des consommateurs. Les commerces d'hier ne sont plus ceux de demain.

// La mobilité toujours plus durable

La mobilité est un troisième point fort et s'illustre très clairement par la réappropriation des bords de la Vienne. Le programme a ainsi accompagné l'aménagement des quais rive droite à Châtellerauld pour un coût total de 4 370 000€, puis les quais Alsace-Lorraine pour un montant de 1 518 136€.

La Ville est engagée par ailleurs dans une volonté de proposer une mobilité douce et construire un schéma cyclable à l'échelle de la Ville comme de l'agglomération. L'ADEME subventionne à hauteur de 84 000€ le plan vélo de la ville. Les différentes phases opérationnelles devraient débuter en 2023.

Au-delà de ces quelques exemples, Action cœur de ville, ce sont pas moins de 14 millions d'euros d'aide de l'État ventilées sur des projets publics comme privés. Châtellerauld et son agglomération ont su saisir les bénéfices de ce programme dont le but premier est la redynamisation des centres-villes. Si ce premier bilan, à cinq ans, est positif, c'est que la culture du partenariat reste forte sur notre territoire. Action cœur de ville, ce sont des actes concrets pour embellir le quotidien des usagers comme des entreprises.

// Action Coeur de Ville en chiffres : les subventions entre 2018 et 2022 :

Un total de **13 045 518 €** a été apporté par l'État et plusieurs de ses opérateurs.
En détails, cela donne :

- 4 759 019 € de dotations DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) / DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) / Mobilité.
- 4 865 770 € de l'ANAH.
- 1 761 083 € du Groupe Caisse des Dépôts.
- 1 126 900 € d'Action logement et de ses filiales.
- 532 746 € de la DRAC.

Le département de la Vienne a subventionné à hauteur de **1 799 802 €**.

CONTACT PRESSE : AURORE YMONNET

05 49 20 20 08 / 06 31 01 59 85

aurore.ymonnet@grand-chatellerault.fr



grand-chatellerault.fr



Grand Châtellerault



grandchatellerault



@CACHatellerault

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION